

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 43 (1972)

Heft: 9

Artikel: L'inflation

Autor: Schaller, François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825019>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'inflation

par François SCHALLER,
professeur aux Universités de Lausanne et de Berne

Le mot n'apparaît dans le langage économique qu'au lendemain de la première guerre mondiale. Quant au phénomène qu'il désigne, il est beaucoup plus ancien. La multiplication désordonnée des assignats, en France, de 1789 à 1796, donna naissance à une inflation catastrophique, laquelle ne fut pas étrangère au changement de régime politique qui se produisit ultérieurement. De même, les Greenbacks émis en masse par les Etats-Unis lors de la guerre de Sécession exercèrent des effets désastreux. Durant la guerre de 1914-1918, l'émission de papier-monnaie non convertible par les belligérants, en particulier par les pays de l'Europe centrale, rendit de nombreuses populations sensibles à l'inflation. Depuis lors, que ce soit à l'Est ou à l'Ouest — chacun conserve encore en mémoire les événements de Pologne de décembre 1970, et la répression militaire organisée par le gouvernement marxiste de M. Gomulka — l'inflation commet périodiquement des ravages, et son rythme s'accélère au cours de ces dernières années. La lutte contre l'inflation est devenue une préoccupation majeure de l'OCDE.

1. La définition de l'inflation

Un mot peut acquérir droit de cité dans le langage courant sans avoir fait l'objet d'une définition généralement acceptée sur le plan scientifique. Tel est le cas de l'inflation. Convenons que ce vocable doit être réservé à la hausse du niveau *général* des prix, que celle-ci soit ou non provoquée par un accroissement du volume de la monnaie.

L'élévation du prix d'un bien particulier n'est donc pas un phénomène d'inflation. Si, pour des raisons météorologiques, une récolte est mauvaise, le prix du bien s'élèvera sur le marché. Ce n'est pas une inflation, pas plus d'ailleurs que la baisse du prix des œufs au printemps n'est une déflation. Les fluctuations de prix sur le marché, au gré des variations de l'offre et de la demande, n'ont rien à voir avec le phénomène en examen. Pour qu'il y ait inflation, la hausse des prix doit donc être générale, c'est-à-dire concerner la grande majorité des biens et des services. Par l'effet d'un progrès technique important, le prix d'un bien particulier peut s'abaisser, cependant que celui des autres biens et services s'élève. Ce n'est pas une exception, car la baisse du prix du bien considéré sera plus faible qu'elle ne l'eût été en conjonction de stabilité monétaire. L'inflation ne peut donc être observée que par la variation à la hausse du niveau général des prix.

La définition proposée ci-dessus n'est pas admise par de nombreux économistes. Le professeur Max Cluseau, par exemple, estime qu'il y a inflation lorsque se produit à l'origine une émission massive de monnaie, c'est-à-dire un important accroissement du stock monétaire. Tel sera, d'ailleurs, fréquemment le cas. Néanmoins, si cette condition devait être remplie pour qu'il y ait inflation, on s'interdirait d'utiliser ce vocable dans l'hypothèse où la production baisserait beaucoup cependant que la masse monétaire ne varierait point (chute de la production ensuite de bouleversements politiques ou sociaux). Les prix ne s'élèveraient pas moins en flèche. Nul ne se ferait faute de dénoncer l'inflation.

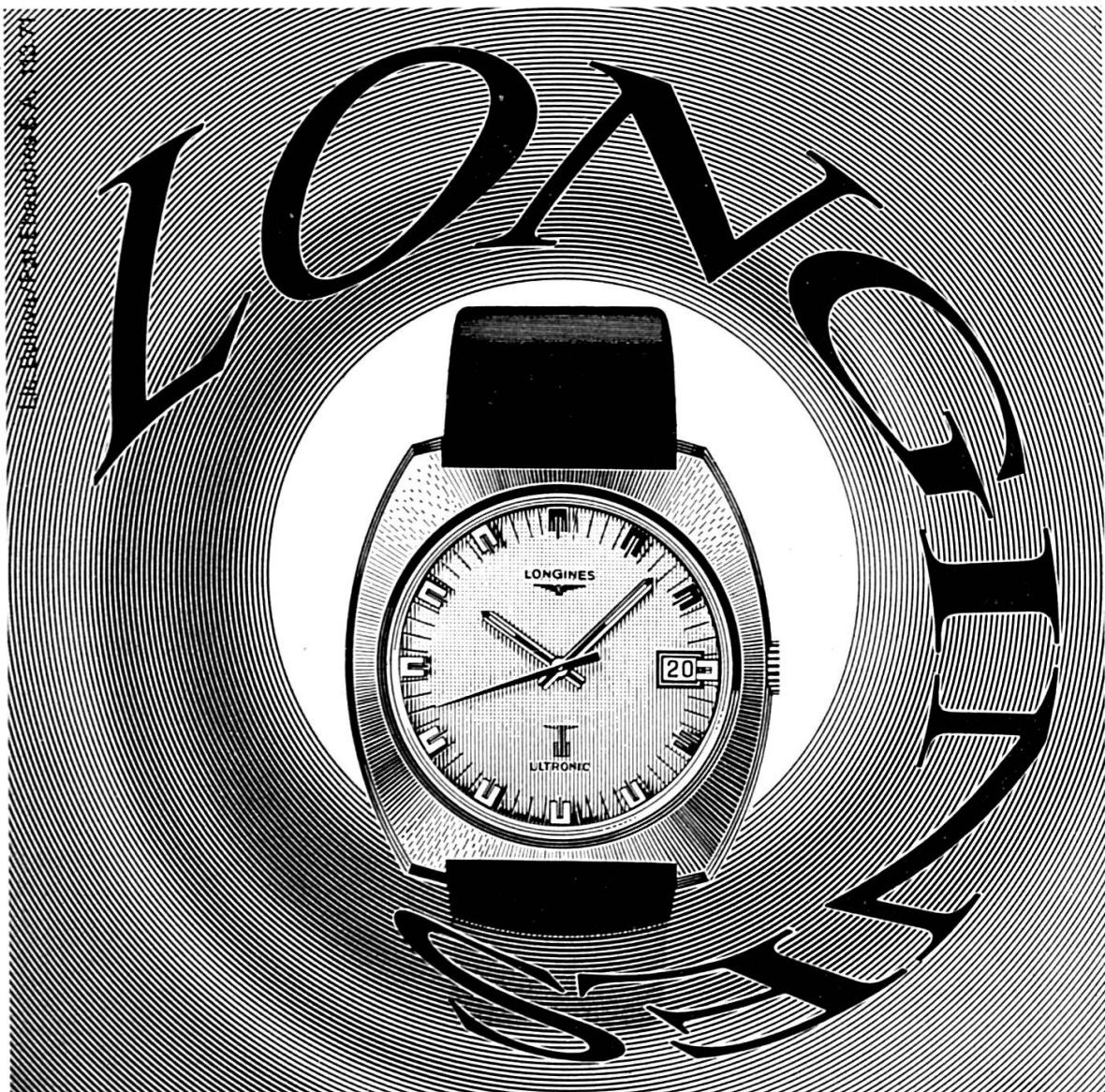
Le prix est un rapport. Il ne dépend pas exclusivement de la masse monétaire, car si celle-ci double au moment où la production de biens et de services double également, le prix demeure constant, toutes choses demeurant égales d'ailleurs. Ce prix ne dépend pas non plus, par conséquent, de la seule production ; si celle-ci subit une chute alors que la masse monétaire ne varie pas, les prix s'élèveront. Le prix dépend du rapport entre la masse monétaire en circulation (la demande) et la quantité de biens et de services sur le marché (l'offre). Une rupture de ce rapport provoque fatalement une variation du niveau général des prix, soit à la baisse (la déflation), soit à la hausse (l'inflation).

2. Les origines de l'inflation

Cette rupture d'équilibre entre offre et demande peut résulter des causes les plus diverses. Chaque cas doit être examiné séparément. On pourrait presque dire : autant de crises inflationnistes, autant de causes. Celles-ci, d'ailleurs, peuvent fort bien se cumuler. On connaît le cas de guerre, où la réduction de la production par l'effet de la mobilisation se produit en même temps que s'accroît la demande de l'Etat, en vue de la couverture des besoins militaires. On connaît aussi l'inflation provoquée par le déficit budgétaire chronique, que nos voisins de l'Ouest baptisent « l'impasse ». On réalise moins aisément le fait que l'inflation peut naître de l'irrégularité dans l'introduction du progrès technique, non dans le temps, mais dans l'espace, c'est-à-dire d'un secteur de production à l'autre. Cette cause explique en grande partie, dans notre pays, la première vague inflationniste du début des années 60. L'inflation peut aussi, à la limite, être importée ; encore convient-il de ne pas jouer avec les mots et de préciser ce qu'on entend par là. Il est donc impossible d'attribuer à l'inflation une cause unique.

Un fait est certain et ne doit jamais être perdu de vue : la cause première qui déclencha la crise inflationniste peut avoir été éliminée depuis longtemps, cependant que l'inflation s'auto-entretient, s'accélère même, par un enchaînement d'actions et de réactions du genre de celui qu'on appelle communément la spirale infernale des prix et des salaires. Peu importe, alors, la cause première. Ce n'est plus contre elle qu'il s'agit de lutter, mais contre un mécanisme automatique qui paraît fatal et qu'il faudra bien, un jour, avoir le courage de briser.

Enfin, quelle que soit l'origine de l'inflation, que celle-ci se produise sous l'effet de la cause première ou qu'elle s'auto-alimente dans la distribution de revenus toujours plus généreusement attribués, elle ne sera



Longines Ultronic L'électronique au service de la précision et de la fiabilité

L'Ultronic Longines est équipée d'un mouvement à diapason de deuxième génération (résonateur de flexion à fréquence sonore) entretenu par un circuit électronique.

Sa conception modulaire ainsi que sa construction, font que l'Ultronic est particulièrement résistante aux champs

magnétiques, aux accélérations, aux vibrations et aux chocs.

L'Ultronic est naturellement étanche et son autonomie de marche est de plus d'une année.

D'une technologie résolument tournée vers l'avenir, elle possède tous les avantages qui ont fait de Longines un pionnier de l'horlogerie mondiale.

Réf. 8477 acier
Réf. 8478 plaqué or
Réf. 8479 or

1576

Longines
chronométreur officiel
aux Jeux Olympiques
Munich 1972



LONGINES
La nouvelle mesure du temps.

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S.A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone 032 42 44 22

24, rue Gottstatt



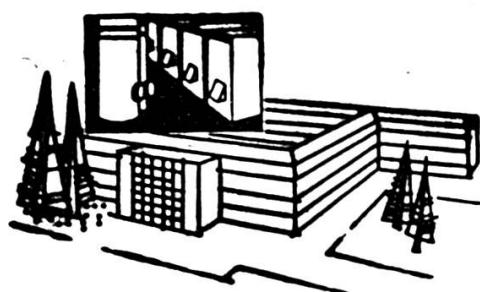
Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

1583

pārli+cie

Chauffage central
Application de la chaleur
à tout usage
Chauffage par rayonnement
Chauffage au mazout
Climatisation
Installations sanitaires

— — — — —
BIENNE
— — — — —
MALLERAY TRAMELAN
— — — — —
SAINT-IMIER NEUCHATEL



1586

jamais que la manifestation d'un déséquilibre entre l'offre de biens et de services d'une part, la demande effective et solvable de l'autre. Cette demande est représentée par la masse monétaire.

Le public a trop souvent l'impression que la masse monétaire est la somme des pièces métalliques et des billets créés par l'Institut d'émission. Si tel était le cas, le problème de la lutte contre l'inflation serait largement simplifié. Il n'en est rien, toutefois. Les banques émettent ou retirent quotidiennement du circuit une quantité importante de monnaie, dite monnaie scripturale. Le crédit se passe fort bien de monnaie matérielle. Il n'en constitue pas moins un pouvoir d'achat. Sur le marché, il accroît la demande. Quant aux PTT, ils prêtent à la Confédération ou à eux-mêmes une fraction des montants considérables que les titulaires des comptes de chèques postaux leur confient. Ce faisant, l'argent déposé est utilisé deux fois : sous forme matérielle par l'emprunteur qui s'adresse aux PTT, et par l'utilisateur du compte, grâce aux virements qui ne sont que de simples jeux d'écritures. C'est là une création de monnaie scripturale. Le contrôle de la masse monétaire par l'Etat responsable de la santé de notre monnaie doit donc aller bien au-delà de l'émission de la monnaie matérielle. Il implique une possibilité d'action sur le volume global des crédits accordés par les banques (prescriptions suisses en matière de réserves minimales, ou limitation des crédits selon un taux de croissance fixé en fonction de la conjoncture économique et monétaire, etc.). Surtout, l'Etat devrait faire preuve lui-même de la discipline qu'il exige des autres, en freinant l'accélération de ses dépenses d'investissement et en sollicitant ainsi moins de crédits.

3. L'inflation par les coûts et l'inflation par la demande

Les multiples origines possibles de l'inflation ont permis de qualifier celle-ci en recourant à un grand nombre d'adjectifs, dont on abuse largement. On parle souvent d'inflation budgétaire, raisonnée, dirigée, rationnelle, obsidionale, larvée, refoulée, rampante, contenue, mûre, ouverte, déclarée, trottinante, galopante, débridée, cyclique, historique, conjoncturelle, brutale, importée, etc. ; ou encore d'inflation par les coûts, par la demande, d'hyper-inflation, etc. Le premier magistrat du pays n'a-t-il pas découvert, il y a peu, « l'inflation d'ambition », cause de tous nos maux ? Ces qualificatifs n'ont de sens que dans la mesure où ils désignent un phénomène caractéristique. Ce n'est pas toujours le cas.

L'inflation par les coûts serait provoquée, au sein de l'entreprise, par la hausse continue des coûts de production, c'est-à-dire par l'augmentation incessante des salaires. En effet, la hausse des prix des fournitures n'est elle-même que la résultante de celle des salaires payés chez les fournisseurs. Ce ne serait donc pas un excès de demande qui causerait la hausse des prix, mais bien l'élévation continue des coûts.

Quant à l'inflation par la demande, elle serait, selon les partisans de cette distinction qui sont très nombreux en Suisse aujourd'hui, d'une nature absolument différente. Il s'agirait d'un excès de demande par rapport aux possibilités de la production, excès provoqué soit par la demande intérieure, soit par l'afflux des commandes de l'étranger. On

commettrait une erreur grave, toujours selon les partisans de cette théorie, en pratiquant en Suisse une politique conjoncturelle tendant à réduire la demande pourtant non excédentaire, cependant qu'aucun effort n'est entrepris pour mettre un terme à l'élévation continue des coûts.

L'argument ne manque pas de force. Il ne convainc cependant pas absolument de la nécessité d'établir une distinction très tranchée entre inflation par la demande et inflation par les coûts, et voici pourquoi.

D'abord, si les coûts — c'est-à-dire les salaires — ne cessent de s'élever, c'est parce que les prix eux-mêmes poursuivent sans fin leur ascension. Là se situe la spirale. Les prix s'élèvent à la suite de la hausse des salaires, soit, mais les salaires montent lorsque les prix s'élèvent. Où est la cause et où est l'effet ? Autant vaudrait rechercher si la poule vient de l'œuf ou l'œuf de la poule. Donc, une politique conjoncturelle qui tendrait à freiner la hausse des prix par une pression exercée sur la demande agirait indirectement sur les coûts. Elle ne serait pas aussi malencontreuse qu'on veut bien le dire.

Ensuite, on peut difficilement soutenir qu'en Suisse, aujourd'hui, la demande effective et solvable ne tend pas à dépasser l'offre. Un pays de six millions d'habitants qui comptait, au 30 juin 1972, 65 personnes en quête d'emploi, selon la statistique officielle du chômage, est un pays dont l'économie est caractérisée par la surchauffe davantage que par le plein emploi. Le fait que plusieurs industries soient actuellement sous-alimentées en commandes ne change rien à l'affaire. De juillet 1971 à juin 1972, le chiffre d'affaires réalisé par le commerce de détail s'est accru de 12,4 % alors que le taux d'inflation était de 6,8 %. Globalement, la demande continue donc d'exercer une forte pression sur l'offre. C'est un fait qu'on ne saurait ignorer, et une raison de plus d'agir dans le sens d'une réduction de la demande.

4. L'inflation importée

Le développement des échanges internationaux a été tel au cours de ces dernières années que l'interdépendance entre les différentes économies du monde libre s'en trouve largement renforcée. En Suisse, on parle fréquemment d'inflation importée, dans le but évident de justifier notre passivité dans la lutte contre ce fléau. Si tel était le cas, ce serait précisément parce que l'inflation dont nous souffrons serait en partie importée que nous devrions réagir. D'ailleurs, ceux qui évoquent ce phénomène précisent rarement le processus selon lequel cette importation s'opère. Théoriquement, nous sommes en face de trois possibilités au moins.

a) **Les importations de biens et de services.** En 1971, la Suisse a importé le 30 % (29,64 milliards de francs) de la valeur de son produit national brut (PNB = 100,8 milliards), ou le 35,5 % du revenu national total (83,5 milliards). Le prix de nos importations de biens et de services s'élève, évidemment, dans la mesure où l'inflation sévit dans les pays qui sont nos fournisseurs. Ces produits sont vendus sur notre marché intérieur à un prix en constante augmentation, sans qu'il nous soit possible d'exercer la moindre influence sur leur niveau. Dans l'esprit

de beaucoup de nos compatriotes, la hausse des prix en Suisse aurait donc pour cause l'inflation dont souffrent nos fournisseurs, et dont nous ne pouvons nous défendre. Que les autres, les premiers, prennent les mesures qui s'imposent. Quant à nous, notre sort étant lié aux leurs, il serait vain de vouloir pratiquer une politique conjoncturelle autonome.

Un tel raisonnement est dépourvu de toute base objective. Il dissimule mal le choix d'une solution de facilité. C'est une démission. Nous importons, en valeur, environ le tiers de ce que nous consommons. Le niveau général des prix en Suisse s'est élevé, en 1971, à 6,6 %. Si cette augmentation *moyenne* était imputable uniquement aux biens et services importés, il aurait donc fallu que le prix de ceux-ci ait subi une hausse de l'ordre de 19,8 %. Or, que constatons-nous ? De tous les pays industriels, c'est en Suisse, après l'Angleterre et les Pays-Bas, que le taux d'inflation a été le plus élevé en 1971. A l'heure actuelle, nous avons d'ailleurs dépassé l'Angleterre sur ce plan, et nous sommes en deuxième position. Il est ainsi contraire aux faits de prétendre que l'inflation est importée chez nous de cette manière. Il serait beaucoup plus proche de la réalité de convenir que c'est nous-mêmes, par nos exportations (23,62 milliards de francs) qui contribuons à la propager chez les autres.

b) **L'afflux des capitaux étrangers.** Dès que les différentes parités fixées entre les monnaies à Bretton Woods, en 1944, ne correspondent manifestement plus à la réalité économique, on vit que les capitaux flottants marquèrent une tendance aussi fâcheuse que compréhensible à se réfugier dans les pays à monnaie dite forte. L'Allemagne occidentale et la Suisse, en particulier, en firent l'expérience. En soi-même, ces mouvements de capitaux par grandes masses ne présentent aucun danger, lorsqu'ils ne sont pas provoqués par une crise profonde, structurelle, des pays que ces capitaux fuient. D'ailleurs, dans un monde qui a choisi la liberté de circulation des biens, des services et des capitaux plutôt que le dirigisme et l'autarcie de sinistre mémoire, le brusque afflux de capitaux étrangers est dans l'ordre normal des choses. Il est suivi tôt ou tard par un reflux, à condition que les pays d'origine de ces capitaux ne souffrent pas d'un déséquilibre économique ou financier grave. Malheureusement, on sait que cette dernière hypothèse se produisit, au cours de ces dernières années. Notre Banque Nationale a dû, pour cette raison, reprendre des quantités considérables de dollars, de livres anglaises, de francs français ou de lires. Cette action de soutien du cours des monnaies est une des règles de fonctionnement essentielles du système monétaire international. On a pratiqué ce jeu, avant la détérioration de l'économie de certains pays, avec plein succès, puisque le cours des monnaies demeura longtemps fixe, à quelques ajustements près. Les pays étrangers ont, eux aussi, soutenu le franc suisse, qui fit preuve d'un accès de faiblesse en 1964.

Depuis la fin des années 60, on constate cependant une opposition entre politique monétaire et politique conjoncturelle, opposition qu'on n'avait pu prévoir en 1944, à l'origine du système. En cherchant à développer les échanges internationaux, on espérait, à la fin de la guerre, atteindre dans le monde libre une conjoncture économique proche du plein emploi. Le spectre de la dépression et du chômage d'avant-guerre hantait les esprits. Nul ne pouvait alors s'imaginer que la surchauffe

deviendrait à son tour un mal contre lequel il serait urgent de lutter, et qu'une grande puissance industrielle européenne, l'Allemagne, serait appelée à réévaluer en fait sa monnaie à quatre reprises au cours d'une dizaine d'années.

Soutenir une monnaie signifie l'échanger contre une autre. Lorsque le dollar baisse sur le marché financier suisse et se rapproche du cours d'intervention de la Banque Nationale (cours plancher), celle-ci est appelée à en racheter de très grandes quantités, c'est-à-dire qu'elle injecte la contre-valeur de ces dollars sous forme de francs suisses, dans les canaux de la circulation. Le volume des crédits, et donc de la monnaie, augmente d'autant, cependant qu'aucun bien ni aucun service supplémentaires ne sont offerts à la vente. L'inflation s'accélère. La contradiction entre les deux politiques, monétaire et conjoncturelle, se manifeste par l'action de l'Etat qui, d'une part, accroît le volume des crédits en soutenant les monnaies étrangères et, d'autre part, s'efforce de restreindre les crédits et le volume de la monnaie en vertu de sa politique conjoncturelle.

Aujourd'hui, toutefois, la contradiction est éliminée par le fait que les capitaux étrangers sont stérilisés, frappés d'un lourd intérêt négatif de 8 %, et qu'ils n'ont plus la possibilité de s'investir dans des opérations mobilières ou immobilières. Ces capitaux étrangers ne peuvent donc plus développer l'inflation chez nous. On sait que celle-ci ne se poursuit pas moins.

c) **L'afflux des commandes étrangères.** Il ne fait guère de doutes que l'importance des commandes étrangères confiées à nos industries d'exportation au cours des années 1968-1969 est pour beaucoup dans la vague inflationniste qui déferla depuis le milieu de 1970. Faut-il accuser l'étranger de nous avoir passé trop de commandes ? Ou les chefs d'entreprises de les avoir acceptées, comme s'il n'était pas du devoir de tout entrepreneur digne de ce nom de développer sa cellule au maximum ? N'est-il pas plus raisonnable de s'en prendre à l'absence d'une véritable politique conjoncturelle en Suisse et à la carence de toute base légale permettant au Conseil fédéral d'agir en temps opportun ? L'affaire du dépôt à l'exportation est encore présente à toutes les mémoires. Milieux syndicaux et milieux patronaux étaient alors tombés d'accord pour repousser le projet. On peut constater une fois de plus que si chacun, en Suisse, proclame très haut son accord à la lutte contre l'inflation, c'est à la condition expresse que les mesures prises soient contraignantes pour les autres, et non pour soi-même. Aussi longtemps qu'un changement ne s'opérera pas dans la mentalité, il sera difficile de lutter efficacement contre ce fléau.

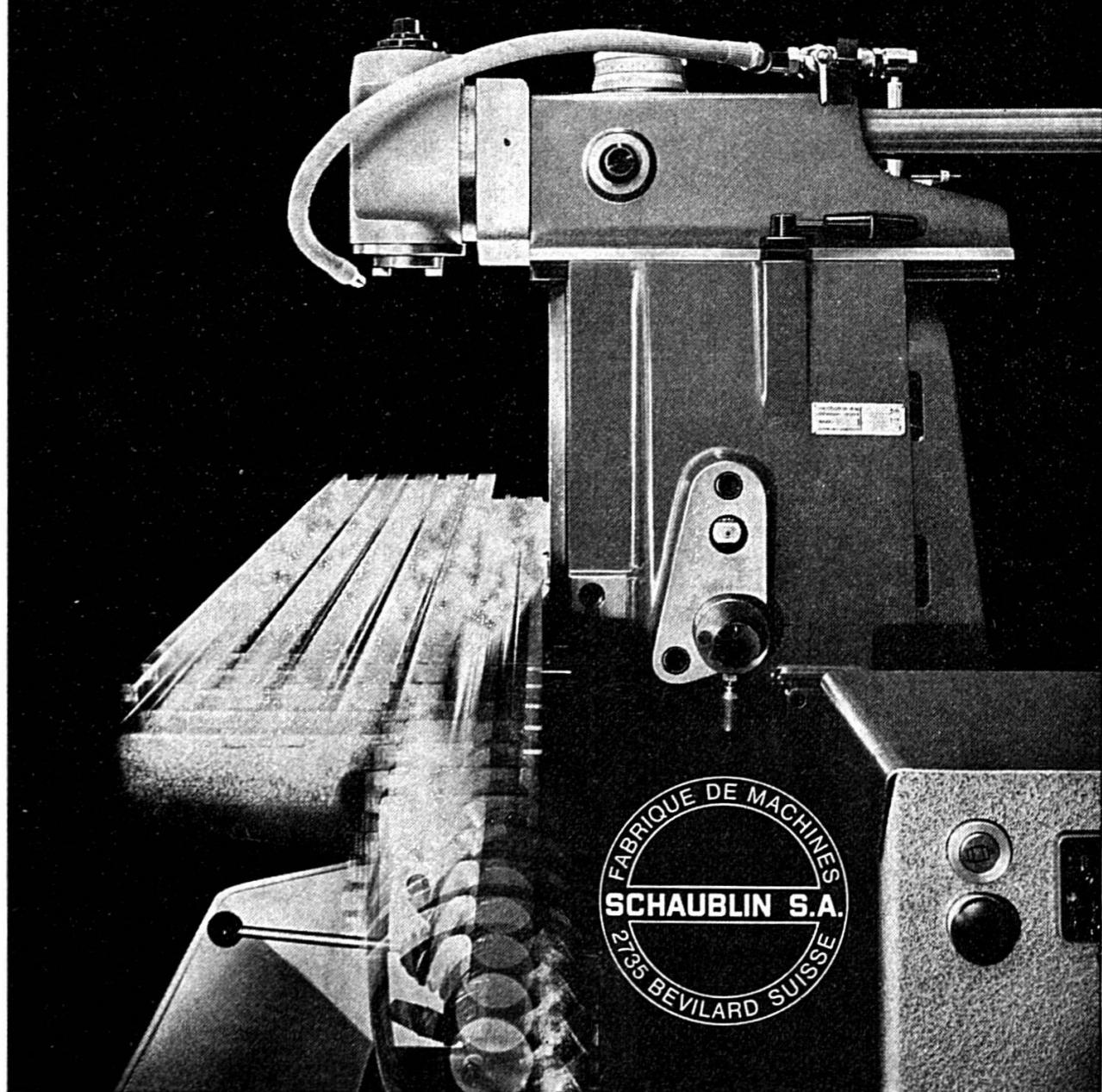
Nous aurions pu, si nous l'avions voulu, disposer des moyens propres à réduire la surchauffe au cours de ces années, ne fût-ce qu'en réévaluant plus tôt. Le Conseil fédéral n'en avait pas, alors, la compétence. L'introduction momentanée d'un dépôt à l'exportation eût exercé le même effet que la réévaluation. Il est vain de vouloir charger l'étranger du poids de nos propres erreurs. La politique conjoncturelle en Suisse est notre affaire.

Quoi qu'il en soit, ces commandes étrangères sont devenues beaucoup moins abondantes depuis l'automne 1970. Ce n'est un secret pour

SCHAUBLIN

13

Fraiseuse universelle
de grande précision



Matériaux S.A. à Delémont

fabrique des

pavés en béton

épaisseur 6 et 8 cm.

destinés aux routes communales, vicinales et forestières
aux places de parcs, sentiers de jardins, etc.

1592

Si vous désirez
choisissez

connu

une montre de qualité
un balancier en
bronze au beryllium
sous le nom de

Glucydur

c'est un gage de précision



Marque déposée par

Les Fabriques de Balanciers Réunies

1600

personne que plusieurs, parmi nos principales industries d'exportation, n'ont pas obtenu, l'an dernier, une alimentation suffisante en commandes. La reconstitution de stocks d'une ampleur souvent dangereuse a évité tout chômage jusqu'ici. On ne saurait prétendre, à l'heure actuelle, que l'inflation se poursuit en Suisse sous l'effet des commandes étrangères. Son taux n'en est pas moins un record (6,8 % du 1^{er} juillet 1971 au 30 juin 1972).

Il est donc pour le moins téméraire de soutenir que l'inflation, en Suisse, est importée. Elle provient de la demande intérieure et de l'absence d'une politique conjoncturelle bien davantage que de l'étranger.

5. L'inflation par l'irrégularité dans l'introduction du progrès technique

Ce facteur explique la première offensive inflationniste grave de l'après-guerre, celle du début des années 60. Cette cause est loin d'être totalement éliminée aujourd'hui, grâce aux nombreux adeptes de l'indexation des salaires au taux de productivité. Ils tiennent en général le raisonnement suivant.

Le progrès technique n'est pas, en lui-même, générateur d'inflation. Il provoque par définition une amélioration de la production, et constraint presque toujours, par le poids des frais fixes, à un accroissement de production. Les salaires s'élèvent, en vertu du principe de la participation des travailleurs aux progrès de la technique. Semblable hausse des salaires n'est toutefois pas inflationniste, du moment qu'elle se produit en même temps que l'accroissement du volume de la production. L'offre et la demande se situent simplement à un niveau supérieur. En effet, les prix n'ayant pas baissé malgré le progrès technique, si l'augmentation de la masse des revenus distribués dans l'entreprise considérée est compensée par l'accroissement de production, l'équilibre économique est sauvegardé. Le but de toute économie est la consommation, non la production. Le surplus produit, grâce au progrès technique, doit être écoulé. Il ne peut l'être que par la baisse du prix de vente ou par la hausse des salaires. Pour de multiples raisons, la baisse des prix (déflation) n'est souhaitable pour personne. Il faut donc augmenter les salaires, en limitant cette hausse au gain de productivité, afin de garantir le maintien de l'équilibre entre offre et demande.

Cependant, ceux qui estiment que l'augmentation des revenus distribués dans l'entreprise pourrait se poursuivre sans danger, sous réserve qu'une telle augmentation n'excède pas le gain de productivité, se rendent-ils compte qu'ils préconisent là le plus sûr moyen de précipiter l'inflation ? En effet, le progrès technique se manifeste, à des degrés divers, et de façon toujours très irrégulière, dans les secteurs primaire (agriculture) et secondaire (industrie). Par définition, il est exclu du secteur tertiaire (les services). Or, en vertu de l'unité du prix d'un même bien, sur un marché donné, à un moment donné, il ne sera pas possible de verser des salaires différents rémunérant une même activité. Les lois de la concurrence s'y opposeraient. L'alignement, comme toujours, s'opérera au niveau du revenu supérieur. Le mécanicien engagé dans un secteur de pointe verra son revenu croître aussi vite que la productivité de son travail, mais tout autre mécanicien travaillant dans les services,

ou dans un secteur industriel aux techniques momentanément stagnantes, refusera de se contenter d'une rémunération plus modeste. Il faudra bien éléver son revenu, cependant que semblable augmentation du pouvoir d'achat ne sera justifiée par aucun accroissement de production. Les prix de tous les biens et services s'élèveront donc. L'inflation s'amorce. Elle sera entretenue par la spirale infernale prix-salaires.

Si l'on veut absolument raisonner en termes de productivité, il faudrait alors formuler le principe de la manière suivante : la hausse des revenus sur le plan national, ajoutée au coût de l'amortissement, de l'autofinancement et à celui de la recherche, ne devrait en aucun cas excéder l'accroissement de productivité globale. Cela aurait pour résultat d'assurer dans beaucoup d'industries une hausse des revenus très inférieure au gain de productivité, et de permettre ailleurs une amélioration sensible du salaire, le tout sans provoquer un déséquilibre inflationniste. C'est à ce prix seulement qu'un treizième mois versé au personnel de la Confédération, dès 1973, ne serait pas un nouveau gage d'accélération de l'inflation.

6. La spirale infernale prix-salaires

En toute inflation, il importe donc de distinguer la cause première, généralement différente de cas en cas, de la cause seconde qui permet à l'inflation de se poursuivre et même de s'accélérer après que la cause première ait été éliminée. Comme la dépression et la déflation, la surchauffe et l'inflation se nourrissent d'elles-mêmes. Elles s'entretiennent par le phénomène connu depuis longtemps de la spirale infernale. Certes, il est juste de reconnaître, comme certains le font aujourd'hui, que la hausse des coûts n'a présentement d'autre origine possible que celle des salaires. Il ne l'est pas moins de relever que la hausse des salaires est engendrée par celle des coûts.

Comment parvenir à rompre la spirale ? Certains gouvernements — celui des Pays-Bas au lendemain de la dernière guerre, le gouvernement de M. Nixon aujourd'hui, quelques autres encore — ont eu le courage d'aborder le problème de face. Ils ont pratiqué, avec un bonheur d'ailleurs fort inégal, ce qu'on nomme une politique des revenus. Sous sa forme la plus simple et la plus brutale, il s'agit du blocage autoritaire des prix et des salaires. Il faut convenir que les résultats ont été souvent décevants. En effet, si l'expérience se prolonge durant une longue période, un marché parallèle apparaît où salaires et prix sont plus élevés. Ce fut le cas aux Pays-Bas. De plus, il sera nécessaire de mobiliser une armée de contrôleurs ; cela sera difficile si le pays est en conjoncture de surchauffe, ou même de plein emploi, et l'opération sera toujours très coûteuse. Enfin, l'opinion publique interprète la défense d'élever les prix et les salaires durant une période donnée comme le signal d'une hausse générale aussitôt l'interdiction levée. On assiste alors à une véritable explosion des prix et des salaires qui ruine en quelques semaines le résultat d'une politique d'austérité pratiquée durant des mois et des années.

La méthode paraît toutefois s'imposer en période de crise inflationniste grave, afin de fournir aux autorités le répit nécessaire à l'application d'une politique conjoncturelle appropriée. Il n'est pas exclu non

plus qu'il faille envisager un jour le contrôle étatique permanent des prix et des salaires, malgré les inconvénients très graves d'une telle solution. Dans son dernier rapport sur l'économie américaine, l'OCDE envisage cette éventualité, expliquée, sinon justifiée, par la double évolution des structures à laquelle nous assistons depuis quelques années : la concentration des entreprises de production et la puissance des organisations syndicales. Il est évident qu'un contrôle permanent ne présenterait pas les inconvénients surtout psychologiques d'une mesure temporaire. Les fraudeurs seraient démasqués tôt ou tard ; aucune explosion des prix et des salaires ne serait plus possible. Ce n'en serait pas moins un coup très dur porté aux mécanismes du marché libre. Il est vrai qu'une telle mesure ne serait prise, précisément, qu'à la suite d'un constat de mauvais fonctionnement de ce mécanisme. De toute manière, aucune politique conjoncturelle ne sera jamais plus préjudiciable à l'économie du pays et à sa population que l'indexation des salaires au coût de la vie. Une telle méthode, aujourd'hui généralement pratiquée chez nous et ailleurs, n'a jamais été justifiée sur le plan économique, et pour cause. Quels que soient les risques et les dangers d'une politique des revenus, elle sera donc toujours préférable à l'indexation de ceux-ci au coût de la vie.

7. Les méfaits de l'inflation

Les conséquences les plus graves de l'inflation ne sont pas immédiatement perceptibles à chacun. Elles se manifestent d'ailleurs dans les domaines les plus divers.

a) Sur le **plan politique**, l'histoire nous enseigne que toute inflation grave a été suivie, tôt ou tard, par les plus grands bouleversements politiques et sociaux (les assignats sous le Directoire préparent l'Empire ; l'effondrement du mark allemand en 1923 rend possible l'avènement du III^e Reich). Par la redistribution des revenus que l'inflation assure de manière aveugle et souverainement injuste, par l'anéantissement des fortunes mobilières et de l'épargne qu'elle provoque, il est rare qu'un système démocratique parvienne à lui survivre. Le mécontentement devient vite général. Il n'est pas plus sûre méthode d'éliminer les classes moyennes — qui comprennent chez nous, aujourd'hui, aussi bien le monde du travail que les agriculteurs — que de propager l'inflation. Joseph Schumpeter, le maître de l'Ecole de Vienne, écrivait déjà en 1942 : « Lénine n'a pas manqué de le signaler, rien ne désorganise autant que l'inflation : pour détruire le régime bourgeois, conseillait Lénine, vous devez débaucher sa monnaie. » L'Allemagne n'aurait certainement pas manqué de s'opposer avec succès à l'aventurisme d'un Hitler, en 1933, si ses classes moyennes n'avaient pas été liquidées par l'inflation, dix ans auparavant, plus sûrement que par la guillotine. Les soulèvements de Pologne, en décembre 1970, et l'intervention de l'armée contre la population dans cette patrie du marxisme confirment cet enseignement, à savoir qu'il n'est pas de stabilité politique et sociale possible lorsque sévit l'inflation.

b) Sur le **plan de l'épargne**, les victimes sont innombrables. Les institutions de prévoyance, les caisses de retraite et de pension, les fondations, les sociétés d'assurances figurent évidemment parmi les

grands perdants. En Suisse, rares sont ceux qui ne possèdent aucune épargne monétaire, si modeste soit-elle. Tous sont spoliés par l'inflation. Les patrimoines patiemment accumulés par le travail et l'esprit d'économie fondent comme neige au soleil. Le fisc se joint à l'inflation pour ronger la fortune et accroître le taux d'intérêt négatif qui pénalise actuellement tout acte d'épargne. Un calcul très simple permettra de s'en convaincre.

Au 30 juin 1972, le taux d'inflation annuel était en Suisse de 6,8 %. A la même époque, la Confédération empruntait quelques centaines de millions à 4 3/4 %. Les emprunts étrangers émis en Suisse et libellés dans notre monnaie sont placés à 5 1/2 %. Sur ce prétendu revenu de 5 1/2 % (alors qu'il s'agit en réalité, pour l'épargnant, d'une perte nette égale à la différence entre le taux d'inflation et le taux d'intérêt, soit 1,3 %), la Confédération, le canton, la commune, et la paroisse parfois, opèrent un prélèvement qu'on continue d'appeler « impôt sur le revenu ». Ce n'est pas tout. Le canton, la commune, et la paroisse, parfois, exigent un nouvel impôt sur le capital, c'est-à-dire sur le montant de l'épargne, alors que celle-ci a déjà été pénalisée, au moment de sa formation, par l'impôt sur le revenu. Ces multiples prélèvements sont évidemment variables, en Suisse, selon les cantons, les communes, le niveau de revenu et de fortune des contribuables. Ils s'additionnent au taux négatif de 1,3 %. Ainsi, on peut admettre d'une manière générale que le taux d'intérêt négatif s'élève en Suisse actuellement, pour l'épargnant, à 3 1/2 %. Il est, en certains cas, largement supérieur. A ce rythme, la fortune privée du peuple suisse disparaîtra rapidement. Il y aurait là un magnifique sujet de méditation, d'études et de revendications pour les innombrables apôtres qui, dans notre pays, se disent les champions de la justice sociale.

Même si l'épargne est devenue un jeu de dupes et si, chez nous plus qu'ailleurs (la France ne connaît pas l'impôt sur la fortune mobilière), l'épargnant est très lourdement pénalisé, on ne s'est pas aperçu jusqu'ici d'une diminution très sensible de la formation de l'épargne des ménages. Simplement, elle s'accroît beaucoup moins qu'il n'était prévisible en fonction de l'augmentation des revenus réels de chacun. Comment expliquer ce phénomène ? Il ne faut pas oublier que l'épargne est davantage, probablement, le fruit d'une mentalité, d'une éducation, d'un style de vie et d'une morale que la résultante d'un calcul économique ou financier. Le taux d'inflation élevé que nous connaissons et les rigueurs du fisc à l'égard de l'épargnant ne modifieront pas fondamentalement les habitudes d'épargne de la génération actuelle. Quant à ceux qui nous succéderont, ils ont compris très vite que mieux valait, en période d'inflation, accumuler les dettes que les carnets d'épargne, c'est-à-dire faire perdre les autres plutôt que de perdre soi-même. On s'apercevra vite, néanmoins, qu'une société ne peut progresser sans épargne. Les difficultés que nous suscitions ainsi, pour un avenir plus ou moins proche, découleront directement de l'inflation.

c) Sur le plan de la consommation, rappelons que l'inflation a pour effet l'anticipation des dépenses par le phénomène de fuite devant la monnaie. C'est là une forme caractéristique de gaspillage. On achète aujourd'hui, fût-ce à crédit, des biens et des services qu'on aurait nor-

malement acquis plus tard seulement, et cela dans la perspective de la hausse des prix. Ce faisant, on précipite l'élévation des prix que l'on redoute par ailleurs. Il arrive fréquemment, en économie, que des facteurs psychologiques provoquent l'événement que l'on craint ou que l'on espère. Ces consommations anticipées accroissent d'autant le volume de la demande, au moment où celle-ci tend à dépasser l'offre, et accélèrent l'inflation.

d) Sur le **plan de la production**, les investissements ne sont plus dictés par le souci de rentabilité pourtant déterminant en période de stabilité monétaire. Ici aussi, la fuite devant la monnaie engendre un comportement très spécial. Des stocks, superflus dans le présent, sont accumulés dans l'unique dessein de payer moins cher aujourd'hui la matière première ou les fournitures qui ne seront utilisées qu'à long terme. Un tel accroissement des stocks représente, dans l'ensemble du pays, un énorme gaspillage de capitaux dont personne ne profite. L'opération se traduit nécessairement par une réduction sensible du revenu national réel.

Il y a pire encore. On a vu, ci-dessus, que le taux d'intérêt pur était négatif, en Suisse, actuellement. Cela signifie que pour l'emprunteur, le capital est gratuit. En payant l'intérêt à la fin de l'année, le débiteur a l'illusion de verser un loyer au créancier, alors qu'il ne lui rembourse même pas la totalité du montant de la dépréciation du capital emprunté. Il y a donc une véritable prime à l'emprunt et à l'endettement, supportée par l'épargnant. Or, la gratuité du capital — phénomène étudié au milieu du siècle dernier déjà par l'économiste français Bastiat — s'oppose au comportement rationnel du chef d'entreprise. Elle a pour effet de détruire le fondement le plus solide d'une économie libre, basée sur l'initiative privée et l'effort de chacun. Sans qu'il s'en rende toujours pleinement compte, le responsable d'une entreprise n'agit plus, dès que le capital est gratuit, en conformité avec les lois du comportement économique traditionnel. Il gagne à investir en valeurs réelles, et donc constantes, sans plus tenir compte de la rentabilité directe de son investissement. Il gaspille ainsi les ressources et contribue à l'appauvrissement du pays.

e) Sur le **plan de l'économie en général**, on s'aperçoit donc que l'inflation est désastreuse. Le public est trop souvent porté à croire que nul ne gagne qu'un autre ne perde, conformément à l'aphorisme de Montaigne, et par conséquent que nul ne perd qu'un autre ne gagne. Rien n'est moins exact. L'inflation engendre un effroyable gaspillage de moyens rares, le capital en particulier, dont l'ensemble de la population pâtit beaucoup. Même si les salaires et les traitements sont « adaptés » à l'inflation, avec une large anticipation sur celle-ci comme les statistiques en font foi, chacun est victime du ralentissement sensible de la croissance du revenu réel, imputable au gaspillage provoqué par l'inflation. C'est bien pour pallier les effets de la mauvaise orientation des investissements en période de gratuité du capital que les Soviétiques ont réintroduit l'intérêt, au cours des années 60, et cela en contradiction absolue avec les dogmes les plus sacrés de l'idéologie marxiste. Ils avaient d'excellentes raisons pour agir ainsi, et nous en avons autant de livrer à l'inflation une lutte sans merci.

8. La lutte contre l'inflation

De même qu'on est trop souvent porté à décharger notre responsabilité en accusant l'étranger d'exporter l'inflation chez nous, on dira fréquemment que la technique de lutte contre ce fléau n'est pas encore clairement dégagée. On ajoutera que les théories les plus contradictoires sont émises, que les moyens font défaut, que là où le combat a été engagé les espoirs ont été déçus, que l'inflation est nécessaire à la croissance, ou même au plein emploi, qu'elle est à notre époque un mal inévitable, etc. Aucun de ces arguments ne résiste cependant à une critique objective. Il ne sera peut-être pas superflu de le rappeler.

Si les *théories* sont différentes, c'est que les caractères présentés par chaque crise inflationniste ne le sont pas moins, on l'a vu déjà. De plus, la thérapeutique variera elle-même d'une phase à l'autre au cours du déroulement de la crise. S'il s'agit de prévenir l'inflation, on n'agira certainement pas de la même manière qu'au moment où la crise éclate. Dès que la cause première a disparu, et que l'inflation s'auto-entretient et s'accélère par l'effet de la spirale prix-salaires, il faudra de nouveau modifier les méthodes. Si l'inflation est déclenchée par le déficit des pouvoirs publics, par un excès de la demande de consommation intérieure, par une vague d'investissements, par un surcroît de commandes étrangères en biens d'équipement, par des troubles sociaux provoquant des grèves, par le risque d'un conflit militaire, par un afflux de capitaux étrangers, par d'incessantes revendications de salaires, par l'irrégularité dans l'introduction du progrès technique, etc., chacun de ces cas fera l'objet d'une théorie différente, ce qui ne signifie nullement qu'on soit en présence de contradictions paralysant l'action. A titre d'exemple, citons le dépôt à l'exportation, d'abord refusé par le Parlement au début de 1970, puis admis quelques mois plus tard ; il était alors trop tard pour faire usage de cette mesure, compte tenu de l'évolution de la situation.

Ce ne sont certes pas *les moyens* qui font défaut, mais la volonté et le courage de s'en servir. Lorsque le gouvernement fédéral distribue à l'ensemble de son personnel des augmentations de revenus qui dépassent largement le taux d'inflation, et parfois même se montent au double de celui-ci, il serait mal venu de s'étonner des conséquences inévitables d'une telle politique. De même lorsque les budgets cantonaux accusent, pour 1972, un déficit sans précédent, plutôt qu'une réduction de l'accroissement des investissements, nul ne s'étonnera du résultat sur le pouvoir d'achat de notre monnaie. Les communes, d'ailleurs, n'agissent en général pas autrement. Lorsque les pouvoirs publics se font la locomotive de l'inflation, qui donc pourrait sérieusement prétendre que nous ignorons les moyens de la juguler ? Et lorsqu'à l'étranger on agit de même, faut-il être surpris du *peu d'effets* obtenus ?

Quant à prétendre que l'inflation est nécessaire au développement ou au plein emploi, cela revient à faire fi d'une expérience déjà longue, et qui prouve à l'évidence que les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale et la Suisse ont été capables, durant les plus belles années de leur croissance d'après-guerre, de se satisfaire d'une dépréciation monétaire qui n'atteignait pas, et de loin, le 3 %.

Enfin, il se trouvera toujours des esprits pour qui il est plus simple de considérer un mal comme *fatal* que de lutter contre son élimination. Semblable attitude exige, évidemment, peu d'efforts. On nous dira, dès lors, qu'il faut s'adapter à l'inflation plutôt que de chercher vainement à la combattre. Cette approche ressemble étrangement à celle à laquelle se livraient, durant la grande dépression, plusieurs économistes français de grand renom. La crise nous était alors présentée comme aussi naturelle que la pluie et le beau temps (Bernard Lavergne), ou comme une force mystérieuse dont nul encore n'a pu avoir raison (Louis Baudin). Pourtant, la crise générale de surproduction a été vaincue. Elle n'était pas plus d'essence « naturelle » que l'inflation ne l'est à présent.

Les moyens de lutte contre l'inflation sont innombrables, et doivent être adaptés, répétons-le une fois encore, à chaque crise inflationniste et à chaque moment particulier de son déroulement. La diversité des méthodes s'étend des mesures monétaires prises à l'égard de l'étranger (par exemple les arrêtés fédéraux des 26 juin et 5 juillet 1972) jusqu'aux restrictions que le plus grand consommateur du pays, les pouvoirs publics, devraient s'imposer et ne s'imposent pas — le plus souvent, il est vrai, par la faute des parlements. De plus, il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle, toute base juridique fait défaut au Conseil fédéral pour pratiquer une véritable politique conjoncturelle. Comme celle-ci doit être avant tout extrêmement souple, variée dans ses moyens, diverse dans sa conception, rapide dans son exécution et dans ses modifications, de larges pouvoirs doivent être accordés dans ce but au Conseil fédéral. En effet, la procédure parlementaire est beaucoup trop lente et mal appropriée à l'exercice d'une politique conjoncturelle moderne. Aussi le Conseil fédéral propose-t-il actuellement l'adoption d'un nouvel article 31 quinquies de la Constitution fédérale, dont il importe de comprendre les innovations essentielles, d'ailleurs trop timidement formulées.

9. Le projet de nouvel article 31 quinquies CF

Quant au fond, l'idée n'est pas nouvelle. L'actuel article 31 quinquies, accepté en votation populaire le 6 juillet 1947, prévoit déjà l'exercice d'une politique conjoncturelle. Il fournit à la Confédération des pouvoirs étendus pour prévenir la crise économique et, au besoin, pour combattre le chômage. Rien, à cette époque, n'a été prévu pour lutter contre la surchauffe et l'inflation, alors que nous redoutions le retour offensif du sous-emploi et de la déflation. Le projet d'article reprend les anciennes dispositions et les complète par celles qui sont destinées à permettre à l'Etat central d'agir contre l'inflation. Ce projet comprend essentiellement une conception nouvelle de l'impôt, et la limitation de l'autonomie financière des cantons et des communes.

a) **La nouvelle mission confiée à l'impôt.** A l'origine, l'impôt n'avait pas d'autre but que de fournir au prince les recettes budgétaires indispensables. A cette première mission, l'Etat moderne en a ajouté une seconde, à savoir une nouvelle répartition des revenus entre les citoyens. Aujourd'hui, on entend faire de l'impôt un outil de politique conjoncturelle, dont on se servira dans les deux sens, déflation ou inflation.

En période de dépression et de chômage, le taux de l'impôt sera largement abaissé, certaines contributions pouvant même être supprimées. On se propose d'éviter par là les erreurs commises de 1929 à 1936, où les travaux de chômage étaient financés par l'impôt fédéral de crise, ce qui réduisait chez les uns le pouvoir d'achat qu'on augmentait chez les autres.

En cas de surchauffe et d'inflation, le taux de l'impôt s'élèvera et l'introduction d'un nouveau prélèvement fiscal est prévue sur le plan fédéral. Ainsi, le pouvoir d'achat excédentaire sera épargné. Encore faudrait-il, évidemment, que le contribuable ait l'assurance — le projet ne la fournit pas — que les fonds supplémentaires ainsi collectés seront dans tous les cas stérilisés. De plus, rien n'est précisé quant à la nature de l'impôt nouveau. Il est pourtant clair que s'il s'agit, par exemple, de réduire la demande des biens de consommation, c'est l'impôt indirect qu'il importe de majorer, et non l'impôt direct conçu de manière telle qu'il pénalise surtout l'épargne et l'investissement.

b) **La participation des collectivités locales à la politique conjoncturelle.** Selon certaines estimations, les pouvoirs publics assurent le 37 % de la demande globale dans notre pays. Sur ce pourcentage, la Confédération ne représenterait que le 20 %, les cantons et les communes le 80 %. Dans ces conditions, aucune politique conjoncturelle ne peut avoir des chances sérieuses de succès si les collectivités locales n'y sont pas associées, de gré ou de force. Malheureusement, le projet d'article n'envisage pas de freiner réellement le rythme de croissance des investissements publics. Il est demandé aux collectivités intermédiaires d'aménager leurs finances conformément aux exigences de la stabilité conjoncturelle. L'intérêt d'une telle disposition est fonction du sens que l'on prête au mot « aménager ». A cet égard, les commentaires du rapport sont révélateurs. On y relève que pour des raisons politiques notamment, la marge de manœuvre dont on dispose est minime. C'est plutôt à un manque de courage politique auquel on devrait ici se référer. Cantons et communes devront bien, tôt ou tard, se plier eux aussi, à l'effort exigé de chacun dans la lutte en faveur de la stabilité conjoncturelle. Rien ne sert de restreindre les dépenses et les investissements du secteur privé si le secteur public les accroît d'autant.

Une fois encore, on constate que les difficultés majeures rencontrées dans la lutte contre l'inflation ne proviennent pas d'une insuffisance d'élaboration théorique, mais d'un manque de fermeté sur le plan politique. Jusqu'ici, ce sont des mesures monétaires dont on a usé le plus. Il n'est cependant pas dit qu'elles étaient en toutes circonstances les plus appropriées. On peut supposer qu'elles ont été retenues principalement du fait qu'elles provoquaient le moins de résistance parlementaire. Semblable attitude est regrettable. Il est grand temps d'aborder de front les problèmes que pose la lutte contre l'inflation, et d'entreprendre une action ferme sur le plan de la politique des revenus. Les mesures d'ordre monétaire sont indispensables au moment où l'on veut *prévenir* l'inflation et la surchauffe. Lorsque la spirale prix-salaires est déclenchée et que l'application générale du principe de l'indexation des salaires précipite l'inflation que l'on prétend combattre, seule une politique des revenus est à même de rétablir un équilibre gravement compromis.